COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

8 Décembre 2016 – 20 h 00 – (convocation du 2 Décembre 2016)

PRESENTS : Monsieur Jean-Louis LAFAURIE, Maire, Madame Christine POUGALAN, Madame Pierrette QUEROL, Monsieur Régis FONTES, adjoints, Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO, Monsieur Thierry BERNARD, Monsieur Serge FALIP, Madame Hélène CALVET-BEDOS, Madame Colette BRUNEAU, Monsieur Gaëtan DESCAMPS, Madame Sandrine GALTIER, Madame Karine SAUVAGNAC, Monsieur Richard VERLAGUET, Madame Martine MOULY CHARLES, Madame Jeannine CASTELLANI, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO.

Absents :
Madame Christine POUGALAN, excusée, donne pouvoir à Madame Pierrette QUEROL.
Madame Hélène CALVET-BEDOS, excusée, donne pouvoir à Madame Sandrine GALTIER.
Madame Jeannine CASTELLANI, excusée, donne pouvoir à Monsieur Richard VERLAGUET.
Madame Martine MOULY-CHARLES, excusée. Madame Karine SAUVAGNAC.

Monsieur Le Maire indique une erreur sur la question 10, il s'agit du Choix de l'entreprise pour la Mise en conformité des Alarmes de l'Ecole et non des extincteurs.

SYSTEME DE VIDEO PROTECTION : AUTORISATION D'IMPLANTER 5 NOUVELLES CAMERAS

Monsieur Régis FONTES informe l'Assemblée Délibérante que suite à la création des Ateliers Municipaux, du Parking de la Bascule et à l'aménagement du Parking René Cassin, il convient de sécuriser ces lieux par l'installation de caméras de vidéo protection.

Après accord de la Gendarmerie de Bédarieux et avis favorable de la Préfecture de l'Hérault, ces caméras seront installées aux endroits suivants :

- Intersection avenue de la République et rue de la Bascule
- Voie d'accès des véhicules dans le parking de la Bascule
- Parking de la Bascule
- Voie d'accès dans le parking René Cassin
- Espace campanaire – Ateliers Municipaux – Voie verte
- Espace campanaire – Future City Stade

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de valider l'implantation de nouvelles caméras de vidéo-protection et de procéder à leurs acquisitions.

Pour : 13 **Abstention : 0** **Contre : 0**

APPROBATION DEFINITIVE DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DU 28 OCTOBRE 2016

Madame Pierrette QUEROL informe l'Assemblée Délibérante que le 28 octobre 2016, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie pour présenter son rapport, conformément au IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

Madame Pierrette QUEROL donne lecture du rapport qui lui a été communiqué.

Le montant de l'Attribution de Compensation pour la Commune d'Hérépian était, en 2015, à 175 270 €, ce montant est désormais à 160 591.26 €.

Ce montant fait suite à la restitution et aux différents transferts suivants :

- Restitution de la prestation de vérification des poteaux incendie + 671.02 €
- Transfert du Musée de la Cloche et de la Sonnaille - 10 572.76 €
- Transfert de la cotisation au Syndicat Mixte de la vallée de l'Orb - 1 672 €
- Transfert de la contribution Régie de développement local - 2 433.60 €
- Transfert de la contribution du CLIC Age d'Orb - 671.40 €

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'approuver le Rapport de la CLECT du 28 octobre 2016.

Pour : 13 **Abstention : 0** **Contre : 0**

APPROBATION DE LA MISE EN CONFORMITE DES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES GRAND ORB AU 31 DECEMBRE 2016 EN APPLICATION DE LA LOI NOTRe DU 7 AOUT 2015 PORTANT SUR LA NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA REPUBLIQUE

Monsieur Jean-Louis LAFAURIE, Maire, informe l'Assemblée Délibérante que le 8 novembre 2016, la Communauté de Communes GRAND ORB s'est réunie en application de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015.

Il donne lecture de la délibération qui lui a été communiquée.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'approuver la mise en conformité des compétences au 31 décembre 2016, de la Communauté de Communes GRAND ORB.

Pour : 13 **Abstention : 0** **Contre : 0**

CREATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES ELUS

Madame Sandrine GALTIER informe l'Assemblée Délibérante que la création d'un Conseil Municipal des Jeunes élus favoriserait l'apprentissage de la démocratie.

A l'image d'un Conseil Municipal d'adultes, les jeunes élus des classes de CE2 à la 3ème, habitant sur Hérépian, devront donc réfléchir, décider puis exécuter et mener à bien des actions dans l'intérêt de toute la population, devenant ainsi des acteurs à part entière de la vie de la cité. Une salle leurs sera réservée, il s'agit de la Salle MONTESQUIEU qui prendra le nom de « salle du Conseil Municipal » à l'occasion de leurs séances.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de créer un Conseil Municipal des Jeunes Elus.

Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

DECISION MODIFICATIVE 3 BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT

Madame Pierrette QUEROL, informe l'Assemblée Délibérante qu'une régularisation d'écritures comptables doit être effectuée sur 2016, à la demande de la Trésorerie.

Il s'agit de régulariser des écritures d'avance réalisées en 2015

Il s'agit de virements de crédits qui ne modifient pas l'équilibre budgétaire du Budget Primitif 2016.

Dépenses d'investissement

Article 238 avances et acomptes versés – chapitre 041 = - 5 800 €

Article 238 avances et acomptes versés – chapitre 23 = + 5 800 €

Recettes d'investissement

Article 21756 Matériel spécifique d'exploitation – chapitre 041 = - 5 800 €

Article 21756 Matériel spécifique d'exploitation – chapitre 21 = + 5 800 €

Monsieur le Maire demande à l'Assemblé Délibérante de valider les mouvements de crédits présentés.

Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE SUITE A LA NOMINATION D'UN NOUVEAU CHEF D'EQUIPE DU SERVICE TECHNIQUE

Monsieur Jean-Louis LAFAURIE, Maire, informe l'Assemblée Délibérante que suite au départ en retraite de l'Agent Chef d'équipe du Service technique, un nouvel agent va être désigné pour exercer ces fonctions, à compter du 1er janvier 2017.

Il conviendra donc de rétribuer cette personne pour cette mission supplémentaire par l'intermédiaire d'une indemnité d'administration et de Technicité.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de se prononcer sur cette attribution.

Pour : 13 Abstention : 0 Contre : 0

INTEGRATION DES TRAVAUX LIES A L'ENTRETIEN DU MONUMENT AUX MORTS EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Monsieur Serge FALIP informe l'Assemblée Délibérante que le Monument aux Morts situé sur la place Saint Etienne nécessite des travaux d'entretien, ayant pour but de prolonger sa durée de vie et d'améliorer de façon substantielle sa valeur.

Compte tenu de la nature de cet entretien, les dépenses peuvent être considérées comme étant des dépenses d'investissement.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'approuver la nature des dépenses liés à l'entretien du Monument aux Morts qui entrent en section d'investissement.

Pour : 13 **Abstention : 0** **Contre : 0**

DELIBERATION DU QUART DES CREDITS POUR L'EXERCICE 2017

Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO rappelle les dispositions de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales « *jusqu'à l'adoption du budget, sur autorisation de l'organe délibérant, le Maire peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limité du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette* ».

Concernant le Budget Principal, le montant des dépenses d'investissement après Décisions Modificatives pour l'exercice 2016, hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » est de 917 069 € répartis comme suit :

Chapitre 20 = 9 500 € (BP)

Chapitre 21 = 907 569.27 € (BP)

Il est proposé de faire application de cet article à hauteur de 25% au plus pour chaque chapitre :

Chapitre 20 = 2 375 €

Chapitre 21 = 226 892.32 €

Concernant le Budget Annexe Eau-Assainissement, le montant des dépenses d'investissement après Décisions Modificatives pour l'exercice 2016, hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » est de 323 243.50 €.

Chapitre 21 = 324 744 € (BP) – 5 800 (DM1) – 1 500.95 € (DM2) = 317 443.05 €

Chapitre 23 = 5 800 € (DM3)

Il est proposé de faire application de cet article à hauteur de 25% au plus pour chaque chapitre :

Chapitre 21 = 79 360.76 €

Chapitre 23 = 1 450 €

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement entre le 1er janvier 2017 et la date du vote du Budget 2017, à hauteur de 25 % des dépenses inscrites.

Pour : 13 **Abstention : 0** **Contre : 0**

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA REALISATION D'UNE AIRE DE JEUX

Monsieur Régis FONTES informe l'Assemblée Délibérante qu'un Marché à Procédure Adaptée a été lancé pour la réalisation d'une Aire de Jeux.

Quatre entreprises ont remis une offre dans les délais :

- BRAULT TP qui propose un prix de 99 488.20 € HT et obtient la note de 18.63/20
- EUROVIA qui propose un prix de 95 950 € HT et obtient la note de 20/20
- MARTIN TP qui propose un prix de 102 869.50 € HT et obtient la note de 14,53/20
- SNEF qui propose un prix de 139 326.17 € HT et obtient la note de 8.52/20

L'analyse des offres a été réalisée par le Cabinet d'études René GAXIEU.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de retenir l'offre de l'entreprise EUROVIA, offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 95 950 € HT.

Pour : 13 **Abstention : 0** **Contre : 0**

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA MISE EN CONFORMITE DES ALARMES DE L'ECOLE

Monsieur Thierry BERNARD informe l'Assemblée Délibérante, de l'obligation pour les établissements scolaires de s'équiper d'alarmes spéciales pour le Plan particulier de mise en sûreté (PPMS) renforcé par le Plan Vigipirate.

Ainsi, trois entreprises ont été consultées :

- SNSI qui n'a pas remis d'offre.
- SICLI qui n'a pas remis d'offre.
- MIDI SECURITE qui propose un prix de 7 667 € HT.

Compte tenu de l'urgence d'équiper l'établissement scolaire d'alarmes spéciales PPMS et de la surcharge de travail des entreprises spécialisées dans ce domaine, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de retenir l'offre de l'entreprise MIDI SECURITE pour un montant de 7 667 € HT.

Pour : 13 **Abstention : 0** **Contre : 0**

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 21H10

Le Maire
Jean-Louis LAFAURIE

Pour le Maire
L'Adjoint délégué